académie
Montpellier

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hérault

éducation
nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 19 mars 2015

L'inspectrice d'académie
Directrice des services de l'éducation nationale
de l'Hérault

à

Mesdames et messieurs
Les instituteurs et professeurs des écoles
du département de l'Hérault
Pour attribution

Mesdames et messieurs
Les inspecteurs de l'éducation nationale
Pour information

Service commun des
personnels enseignants
1er degré

Affaire suivie par :
Sophie GELY
04 67 91 52 70
Myriam TERRIERE
04 67 91 52 82

courriel
sophie.gely@ac-
montpellier.fr
myriam.terriere@ac-
montpellier.f

DSDEN de l'Hérault
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

OBJET : Appel à candidatures sur des fonctions à compétences particulières

PJ : Annexe 1 : fiche de candidature.

Certaines fonctions, en raison de la mission confiée, des compétences requises et/ou des conditions de fonctionnement, sont attribuées à titre définitif, dans le cadre du mouvement départemental, hors barème et selon une procédure particulière.

La présente circulaire a pour objectif de vous présenter les fonctions qui font l'objet d'un appel à candidature, la procédure à suivre, les conditions de nomination sur ces postes et le calendrier.
Les fiches de postes respectives seront disponibles sur le site de la direction des services de l'éducation nationale du département de l'Hérault.

1) FONCTIONS CONCERNEES

Les fonctions suivantes nécessitent de la part des candidats des compétences professionnelles particulières (cf. Fiches des postes– site DSDEN34) :

1-Poste de professeur des écoles-maître formateur en langues vivantes
Condition : être titulaire du CAFIPEMF

2-Poste de l'éducation prioritaire

► **Poste Fonctions pédagogiques exceptionnelles – Secrétaire de comité exécutif-coordonnateur**
Condition : pas de titre requis.

4-Classe et poste spécialisés en ASH

► **Classe spécialisée Hôpitaux** : poste implanté dans les ITEP, IMP, hôpital.
Condition : être titulaire du CAPA-SH ou titre équivalent.

► **Classe spécialisée en Maison d'arrêt**
Condition : CAPA-SH F ou titre équivalent.

► **Poste Enseignant Référent** (hors postes de coordonnateur du dispositif AVS)
Condition : être titulaire du CAPA-SH toutes options ou titre équivalent.

► **Poste en Maison Départementale des Personnes Handicapées**
Condition : être titulaire du CAPA-SH toutes options ou titre équivalent.

► **Coordonnateur AVS**
Condition : pas de titre requis

5-Poste pour les élèves à besoins spécifiques

► **Classes Relais**
► **Poste « Gens du Voyage »**
► **Poste UPE2A : (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants)**
Condition : pas de titre requis

6-Poste « ressources»

► **Poste Responsable de Centre de ressources**
Condition : pas de titre requis.

2) PROCEDURE

Pour chacune des fonctions sollicitées, les candidats :
- constituent obligatoirement un dossier à partir de la **fiche de candidature** - annexe I – accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV,
- **transmettent ce dossier par la voie hiérarchique, revêtu de l'avis de l'IEN, au SCPE 1er degré pour le 2 avril 2015 au plus tard.**
- seront ensuite convoqués devant une commission départementale qui se tiendra **fin avril-début mai** et qui proposera un classement à la Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Hérault.
- procèderont obligatoirement à la saisie de leur(s) vœu(x) sur SIAM via I-PROF, pendant la période d'ouverture du serveur.

ATTENTION :
Une candidature sur l'une de ces fonctions nécessite à la fois, de renseigner la fiche de candidature et de saisir sur SIAM via I-PROF ce même vœu. Dans l'hypothèse où l'une ou l'autre de ces conditions ne serait pas réalisée, la candidature ne pourrait être prise en compte.

3) TRAITEMENT DES CANDIDATURES

Les enseignants seront affectés sur le vœu correspondant, « hors barème » selon le rang de classement établi par la commission.

4) CALENDRIER DES OPERATIONS

Jeudi 2 avril : date limite de retour des candidatures par la voie hiérarchique.

Fin avril-début mai : commissions d'entretien.

Courant mai : résultats des commissions.

La directrice académique
du département de l'Hérault

Anne-Marie FILHO